

ABONNEMENTS

Canada (UN AN).... \$2.00
 États-Unis (UN AN).... \$2.25
 Prix spécial pour les
 étudiants, les instituteurs,
 les institutrices et les mem-
 bres de l'A. C. J. :
 Canada (UN AN).... \$1.00
 États-Unis (UN AN).... \$1.25
 Étranger (Union postale).
 UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

J.-P. Turdivel, le 14 juillet 1881
 "RABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"
 PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHAN-
 GEMENT D'ADRESSE DOIT
 ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE
 L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
 près Québec.

TELEPHONE : 1750

SOMMAIRE

Un article du *Harper's Weekly*..... J. P. LEFRANC
 Luther était-il un kabbaliste ?..... LUMEN
 L'esprit de parti s'y niche.
 Préparation prochaine au chant grégorien
 ...GRÉGORIEN
 L'Éliotisme de l'avenir..... LUMEN
 L'opinion publique vs. conscience et devoir.
 ...Jules ROMAIN
 Paul Déroulède..... GALLUS
 La Russie nous envoie ses Juifs.....
 ...Pierre MANCE
 A propos de la crise ouvrière à Québec
 ...L. HACAULT
 Un congrès agricole..... UN CAMPAIGNARD
 L'Enigme—Comme des dindons—
 C'est la planche de salut..... AGRICOLA
 Encore l'alcool..... CANADIEN
 Lamourette Lemire — Le crime rituel de
 Kief—En Passant : (Poison ; Jules Cla-
 retie a porté le tablier, etc.)

UN ARTICLE

Du "Harper's Weekly"

Monsieur Louis D. Brandeis, émi-
 nent avocat de Boston et sociologue
 distingué, vient d'écrire dans une des
 plus grandes revues américaines,
 l'*Harper's Weekly*, une étude remar-
 quable sur le *Trust* de l'argent.

Tout d'abord, il fait l'histoire de
 la centralisation du capital dans les
 mains d'un petit nombre d'hommes ;
 il en montre ensuite les effets désas-
 treux ; puis, il enseigne au public le
 moyen de se débarrasser du sale
 vampire qu'il appelle, d'un nom bien
 vrai, l'*Oligarchie du Capital*.

Comme bien on pense, en lisant ce
 travail, je m'attendais voir la coopé-
 ration de crédit faire échec au mono-
 pole de l'argent. C'est arrivé. Mais, ce
 dont je ne me doutais guère, c'était de
 voir en tête du paragraphe "remède
 contre le *trust*", la photographie de
 M. le Commandeur A. Desjardins
 avec l'exposé suivant de son système
 de Caisse :

"M. A. Desjardins, de Lévis, écrit
 M. Brandeis, a démontré que l'asso-
 ciation coopérative est possible, même
 pour les plus petites villes.

M. Desjardins est un homme du
 peuple. Depuis longtemps il se de-
 mandait, pourquoi les petites écono-
 mies du peuple n'étaient pas employé-
 es pour aider le peuple.

Il y avait à Lévis trois succursales
 de banques ordinaires, deux banques
 d'épargne et trois sociétés de prêts ; et
 le peuple n'était pas servi, n'avait pas
 le crédit qu'il lui fallait.

Après avoir tout à fait réfléchi sur
 ce qu'il y avait à faire, il s'avisa d'é-

tudier le système des Caisses rurales
 européennes.

Il travailla ferme avec l'idée de fon-
 der un jour l'une de ces Caisses dans
 sa ville natale.

En 1900 il établit sa première Cais-
 se Populaire.

Avec un soin minutieux il surveille
 pendant 7 ans les opérations de sa
 petite banque. Pendant ce laps de
 temps les pionniers de cette Caisse
 avaient accumulé \$80,000.

Ils avaient fait 2900 prêts à leurs
 sociétaires, et pour \$350,000. d'affai-
 res.

En moyenne, leurs prêts étaient de
 \$120 chacun, avec un intérêt de 6 1/2
 p. c.

Pendant toute cette période et tou-
 jours la Caisse n'a pas perdu un seul
 sou.

M. Desjardins s'aperçut alors que
 le Crédit Coopératif était possible au
 Canada, et il commença à fonder d'au-
 tres Caisses Populaires.

Dans cinq ans, il en a établi 121
 dans la province de Québec, 19 dans
 l'Ontario.

M. Desjardins n'est pas seulement
 le pionnier de cette œuvre.

Toutes ces Caisses ont été fondées
 par lui, et 24 paroisses requièrent ac-
 tuellement ses services.

Tout le travail est fait gratuitement
 par M. Desjardins, sans l'aide du
 gouvernement, les dépenses de voyage
 étant payées par ceux qui veulent
 fonder une Caisse.

En 1909, l'Etat du Massachusetts
 s'assura le concours de M. Desjardins
 et passa une loi incorporant les Cais-
 ses Populaires.

La première fut celle de Springfield
 en 1910 établie par M. Herbert My-
 nich. Depuis, 25 autres ont été fon-
 dées, dont 11 par les Juifs, 8 par les
 Canadiens français et 2 par les Ita-
 liens...

Que ressort-il de cette étude ?

Que les succursales de banques
 ordinaires, les sociétés de prêts, voire
 même les officines d'usure, ne don-
 nent pas au peuple le crédit qu'il lui
 faut. N'est-ce pas ce qui existait à
 Lévis, et ce qui existe partout ?

Et l'organisation de Caisses n'est-il
 pas le seul moyen de combattre, sans
 heurt aucun, le *Trust* ?

Que nous serions bien gauches de
 chercher ailleurs un autre système de
 Caisse : il doit être bon puisque les
 Juifs du Massachusetts l'ont adopté !

Et ils sont gens pratiques.

Qu'enfin, nos gouvernants, d'où
 qu'ils soient s'honoreraient en nom-
 mant M. Desjardins à la Chambre
 Haute. Ce serait récompenser le tra-
 vail obscur et désintéressé, et tous les
 gens bien pensant applaudiraient les

gouvernants qui recevraient dans leur
 rang un canadien dont le nom fait
 notre orgueil, qui est aujourd'hui une
 de nos gloires nationales.

J. P. LEFRANC.

Luther était-il un Kabbaliste ?

J'ai dit qu'on a trouvé, en Allema-
 gne, des lettres intimes de Luther,
 après son apostasie (1520-1521) mu-
 nies de son cachet particulier portant
 les emblèmes, bien connus, de la secte
 judéo-kabbalique des *Rose-Croix*. Ces
 emblèmes sont une croix phallique,
 dans ou sur une rose, dont le sens
 ésotérique est de la dernière obscurité.
 La croix elle-même avec son sens
 ésotérique, constitue une sacrilège
 parodie, conforme à l'esprit secret de
 la Secte pharisaïque, qui avait infecté
 les templiers du Moyen-âge, devenus
 les apostats que l'on sait. Si Luther
 avait un cachet *rose-croix*, c'est qu'il
 appartenait, avec beaucoup d'autres
 apostats de son temps, à la secte kab-
 balique.

Le fait de l'existence de ce cachet
 est attesté par l'auteur, Jean Hintnem,
 un protestant, (1620) d'un ouvrage
 latin *Speculum ambitionis*... "Miroir
 de l'ambition... établi d'après quel-
 ques écrits répandus par la secte...
 dite *Fraternité Rose-Croix* et en vue
 de leur réfutation..."

Le titre entier et l'analyse de cet
 ouvrage ont été publiés, *in extenso*,
 par la *Revue Internationale des Sociétés
 Secrètes*, Paris, 15 novembre 1912,
Appendice : Bibliographie de la col-
 lection des ouvrages relatifs aux socié-
 tés secrètes, compilée par un franc-
 maçon belge : Peeters Baertsoen, p.
 148-149. Je cite l'analyse du ch. V
 du *Speculum ambitionis* :

"Le ch. V est entièrement consacré
 aux *Rose-Croix*. L'auteur se deman-
 de s'il est permis de s'affilier et
 répond par la négative. Ils ensei-
 guent des principes contraires au
 luthéranisme, dit-il, bien qu'ils
 aient adopté, pour la figure
 qui servait de sceau à Luther et qu'ils
 s'en servaient pour leur créance
 à des manuscrits apocryphes."

Voilà donc. Soixante-quatorze ans
 après la mort de Luther (1546) un
 protestant de bonne foi constate
 que les *Rose-Croix* du XVII^e siècle,
 continuateurs secrets de ceux du
 XVI^e, se servaient, comme *Rose-
 Croix*, du même insigne qui figurait
 sur le cachet de Luther.

Il est très vraisemblable que les

manuscrits que Hintnem jugeait apo-
 cryphes étaient ceux de Luther même,
 qu'en protestant de bonne foi, l'auteur
 allemand repoussait comme contraires
 au protestantisme tel qu'il pouvait le
 connaître alors.

Quoiqu'il en soit de l'ignorance de
 Hintnem sur la véritable origine ju-
 daïque occulte du Luthéranisme, et
 l'on a fait bien des découvertes depuis,
 il reste acquis qu'au XIII^e siècle, en
 Allemagne, on savait que Luther se
 servait d'un cachet particulier portant
 les emblèmes *rose-croix*.

La trouvaille récente de manuscrits
 de Luther portant ces mêmes emblé-
 mes est une confirmation matérielle.

Mais ce qui est plus important c'est
 qu'au point de vue doctrinal les écrits
 multiples de l'apostat à l'appui de sa
 réforme du christianisme et de l'Evan-
 gile attestent qu'il a littéralement kab-
 balisé l'Evangile de J. C., comme les
 pharisiens, avaient kabbalisé la Bible.

Dans les deux volumes, parus ju-
 qu'ici de l'ouvrage capital du P. Gri-
 sar S. J. *Luther* (traduction anglaise
 par E. M. Lamond) (1), j'ai pu noter,
 jusqu'ici, au moins vingt-passages où
 les doctrines de Luther sont identi-
 ques à celles de la *Kabbalah* et du
Talmud. Je m'arrête là...

(1) Herder. Saint-Louis 1913.

LUMEN.

L'esprit de parti s'y niche

Le comité spécial d'enquête sur le
 scandale législatif se compose, comme
 on sait, de huit membres, dont cinq
 ministériels et trois oppositionnistes.

A plusieurs reprises déjà on a pris
 le vote pour décider certains points
 très importants.

Or, invariablement, ces votes furent
 des votes de parti.

Croit-on que pareils faits rassurent
 l'opinion publique ?

Cette *partisannerie* donne raison
 à ceux qui réclament une en-
 quête sérieuse par Commission royale,
 par des juges étrangers à nos législa-
 teurs.

On a donc bien droit de dire que
 l'esprit de parti chez nous se niche
 partout.

C'est désolant et peu rassurant.

Avis important

Tous ceux qui nous font remise par
 chèques pour abonnement ou pour
 achat de livres sont priés de les faire
 payables au pair, ou d'ajouter quinze
 sous.

Préparation prochaine Au Chant Grégorien

III

En terminant mon dernier article, je faisais une remarque sur la musique trop bruyante qui commence les soirées musicales dans nos collèges et je proposais de faire chanter les élèves dans un chœur populaire.

Dans le présent article, je veux donner quelques explications sur ces chants populaires.

Il me semble évident que généralement on se fait une fausse idée du chant populaire. Plusieurs voudraient y bannir tout ce qui est artistique ; pour ceux-là un chant populaire doit être absolument commun, c'est-à-dire composé sans souci de l'esthétique et exécuté en criant le plus fort possible.

Aussi quand ces partisans du grotesque veulent faire, comme ils disent, un grand chœur, c'est à peine s'ils feront un exercice préparatoire ; très souvent tout est improvisé et l'on crie à tue-tête, *Chantez !*

D'autres y mettent un peu plus de soin, ils exercent le chœur, mais, malheureusement ils ne savent choisir leurs morceaux : de temps immémorial on a chanté et entendu chanter tel morceau sans nous apercevoir de ses nombreux vices de construction et l'on se croit obligé de servir le même répertoire, et c'est ainsi que l'on reste toujours au même point sans progrès aucun.

Il nous faudrait renouveler presque en entier nos répertoires de musiques et religieuses et profanes.

Le principal vice de nos chansons et cantates, de même que de nos cantiques, c'est le désaccord qu'il y a entre la musique et les paroles, le phrasé musical ne concorde pas avec le phrasé des paroles. Je tiens à citer quelques exemples ; cela devrait suffire, j'espère :

...Car ton bras sait porter l'épée.
Unnon-vauchant de gloire.
Se prépa-rant à la guerre.
Com-me-le dit un vieil adage
Et dele chanter c'est l'usage, etc.

Il suffit d'écouter beaucoup de nos chansons et même des chants bien français pour s'apercevoir qu'il fut un temps où on était peu scrupuleux sur l'accord de la musique avec les paroles, aussi, que de mots tronqués, que de sens rendus méconnaissables par le rythme d'une musique qui ne leur appartenait nullement. La musique peut être belle et les paroles aussi, mais les deux ne peuvent aller ensemble, c'est un mariage mal assorti.

Si l'on veut absolument conserver quelques-unes de ses chansons ou cantates, que les musiciens et les poètes s'entendent pour faire les corrections voulues et on les conservera.

Mais dira-t-on ces corrections ne sont pas faciles à faire, je le sais et voilà pourquoi j'ai déjà conseillé de mettre au feu nos répertoires pour nous en procurer un assortiment tout à fait nouveau.

« Du nouveau, dira quelqu'un plus patriote que musicien, pourquoi ne point conserver nos vieilles chansons, nos vieux cantiques », — pourquoi ? parce qu'ils ont régné déjà trop long-

temps pour leur valeur et pour notre éducation musicale manquée.

Mais ne remarquez-vous pas que tous les chanteurs et cantatrices qui nous arrivent des Conservatoires européens ne nous donnent que des chants où la musique et les paroles semblent se fondre dans une unité parfaite, sans compter les autres qualités de leur chant ? Pourquoi confond-on si bien ce qu'il chante qu'on n'en perd pas une syllabe, sinon parce que le chant ne nuit en rien aux paroles et que les phrasés se correspondent parfaitement ?

Il me semble que la chose est facile à comprendre et qu'il est urgent d'agir. L'introduction du chant grégorien a déjà opéré un grand changement dans certains pays.

Ainsi, j'ai reçu dernièrement un cantique de Noël très joli où le phrasé est, pour ainsi dire, grégorien, tant les sons sont coulés, dans ce cantique : l'auteur a pu faire de la belle musique sans y mettre une double croche et phraser sa musique d'après le phrasé des paroles qui sont elles-mêmes très poétiques et pleines de sens religieux.

Il est évident qu'en Europe aujourd'hui on s'applique, en haut lieu, à restaurer la musique religieuse et profane. Si au lieu de répandre sur le marché leurs vieilles musiques défectueuses pour nous la vendre à bon marché ils la jetaient tout simplement au feu, en peu d'années on ne verrait partout que de la vraie belle musique, c'est ainsi que partout on se formerait le goût pour les vraies belles choses, nos séances musicales en bénéficieraient et nos églises seraient de vrais vestibules du ciel.

« Mais, répliquera l'enthousiaste pour le chant commun, ces chants artistiques ne sont pas populaires, allez donc faire apprendre cela à des écoliers qui ne savent pas la musique, il faudrait un temps considérable et sans chance de succès. »

C'est ici que je vous attendais pour vous faire voir une anomalie qui règne malheureusement trop dans beaucoup de collèges et séminaires.

On ne commence pas par le commencement mais par la fin : au lieu de faire apprendre le solfège et de la musique et du plain-chant on fait apprendre par cœur tout ce qui doit être chanté et au théâtre et à l'église. Quel travail n'est-ce pas et à peu près perdu !

Aussi rien d'étonnant si l'on choisit de la musique commune qu'on peut apprendre en sautillant et que l'on laisse de côté ce qui demanderait une longue préparation.

A l'église ce sera l'orgue qui se chargera d'entraîner les chanteurs par les oreilles, si bien que si l'orgue vient à faire défaut les chanteurs restent cois, comme cela est arrivé dernièrement dans une grande église.

On n'enseigne donc pas assez le solfège, on laisse toute théorie comme un trésor caché qu'on ne découvre jamais. Combien parmi les chanteurs qui se font entendre chaque dimanche à la tribune de l'orgue, connaissent tant soit peu la théorie du plain-chant ?

Combien chantent sans savoir même une seule note ? Combien à plus

forte raison seraient bien embarrassés de donner les traits caractéristiques qui distinguent les différents modes du plain-chant ?

En vérité, c'est pire qu'autrefois, on rencontrait alors dans presque toutes les paroisses des chantres qui savaient au moins la note comme l'on disait, aujourd'hui, à part de très rares exceptions, on ne le sait plus, c'est l'orgue qui traîne les chantres par les oreilles. Quel chant peut-on faire avec de pareils chantres ? Il faudrait un travail presque surhumain pour faire apprendre par cœur des choses que des oreilles très exercées seules peuvent saisir et encore ces chants restent œuvres manquées.

Il faut donc commencer par le commencement, c'est-à-dire par le solfège.

Il faudrait dans toutes les maisons d'éducation une véritable classe de chant (solfège) obligatoire pour tout le monde, afin que tout le monde apprenne au moins les principes de la musique pour s'intéresser ensuite au chant de l'église.

« On n'a pas le temps, dira-t-on, les programmes sont déjà surchargés », eh bien ! surchargez encore, s'il le faut ; un bon vieux qui chantait le cantique : *Travaillez à votre salut* son refrain était : *Ya sans le salut, Ya pensez-y bien, Ya tout ce qui vous servira de rien.*

Je crois qu'on pourrait appliquer ces paroles avec plus de justesse, au programme de nos études. S'il faut attendre l'assentiment des mondains pour introduire dans le programme des études une classe de chant grégorien, nous allons attendre longtemps.

GRÉGORIEN.

L'Eliotisme de l'avenir

Une religion américaine

Les journaux anglais signalent ce qu'ils appellent le *statement* d'un certain Docteur Ch. W. Eliot, président émérite de l'Université officielle de Harvard, *statement* intitulé *le Christianisme du XXe Siècle* (sic) publié par « l'Association Unitarienne d'Amérique ».

Ceci est un complément de travaux antérieurs du même Eliot sur « la Religion de l'Avenir. »

Une religion de plus ou de moins pour les américains du Protestantisme en déliquescence ! Qu'est-ce que cela peut leur coûter ! Ne semblent-ils pas, à la recherche, depuis Luther, de la « meilleure religion » comme le célèbre Jérôme Paturot à la recherche de la « meilleure République. »

Pauvres gens ! Une fois hors du catholicisme, le christianisme intégral, — ils ne font que cela.

Diogène, lanterne en main, cherchait un homme, en plein soleil. Les protestants, chandelle en main, cherchent une religion dans la nuit. Ils en ont trouvé, de leur fabrication, quelques centaines déjà, mais pas encore ni la bonne, ni la meilleure.

Religion introuvable ! Plus ils tournent le dos au catholicisme plus la

meilleure religion leur échappera...

Le savant Eliot a eu pitié d'eux. Voilà cinq ans qu'il pioche pour déterrer la « Religion de l'avenir. » Il croit avoir enfin trouvé : *Eureka !*

Si comme Archimède, en chemise, il ne court pas encore les rues de Boston brandissant sa religion, il vient tout de même de clamer sa trouvaille dans le mégaphone unitarien.

Les Unitariens, Secte d'origine kabbalique, comme tant d'autres, veulent unir les protestants sur une négation celle de la divinité du Christ, donc du Christianisme.

Ce credo, à l'envers, c'est leur tenet, en attendant mieux ou pis.

L'on va commencer maintenant à comprendre l'Eliotisme.

Donnons une courte analyse de cette religion, d'après le *Statement* qui, du reste, n'est pas définitif.

10. « L'Eglise (sic) de l'avenir, n'aura plus aucun respect pour la personnalité de Jésus. »

20. Eliot supprime le terme *Dieu*. Il le remplace par le terme : *Notre Père* (*Our Father*) pur et simple. Ce père-là, n'est pas dans les cieux ni nulle part.

30. Eliot supprime *Eden*, la tentation première, le serpent diabolique, tentateur, la chute originelle, la révolte contre Dieu. Autant de fables bibliques !

40. Eliot, qui sans doute était là, au commencement — affirme que le premier homme n'a pas été créé, qu'il n'y a point de *Dieu Créateur*, que l'homme corporel n'a point été créé de la terre.

50. Eliot — qui était sans doute au Sinaï — affirme qu'aucun Dieu n'a dicté à Moïse les *Dix Commandements*. Encore une fable biblique !

60. Eliot, sans doute contemporain de Josué, nie le prodige du jour allongé. Fable biblique.

70. Eliot, qui a dû avoir des rapports occultes avec Jonas, nie le prodige biblique du cétaac *fabuleux*. La Bible en a menti comme pour tout le reste. Foi d'Eliot !

80. Le Créateur pour l'homme moderne dont le dit Eliot est l'incarnation, est l'énergie active, jamais en repos, douée de *volonté* mais non de *liberté* (1) On la retrouve surtout dans les merveilles de la lumière (matérielle) de l'électricité (matérielle), du son (matériel) etc. etc.

De sorte que le Créateur c'est la matière, douée de *volonté* ! (O savantisme Eliot !) Sans liberté, nécessairement.

90. L'Eliotisme supprime la théologie. Pas de Dieu. Pas de Théologie. C'est logique.

100. « Le « Christianisme » (sans Christ) de l'Avenir » substituera la *liberté* (libre-examen) à l'autorité (du Christ).

110. « Plus de *déité* ni de démon dans les forces et les progrès de la Nature. »

120. « La mort n'inspirera plus de terreur », dans la nouvelle Religion.

130. L'unique base de ce Christianisme sera la bonté (innée) la vie (incrée) la Vérité (enfin trouvée !)

140. Couronnement : La Fraternité humaine :

Voilà les 14 articles à rapprocher, après trois cent quatre vingt quatre ans, des articles de la "Confession d'Augsbourg" (25 juin 1530) et de toutes les autres "Confessions" protestantes successives : Puritains, Calvinistes, Anglicans, Presbytériens, Méthodistes, etc, etc, etc.

Le "Protestantisme", radical, logique, a fait du chemin, depuis Luther, F. Rose-Croix kabbalisé, complice des FF. Reuchlin, Mélancton (Philippe Schwarzert), Hutten, Sickingh, et *tutti quanti*.

De libre examen en libre examen, de négation en négation, le voilà bien près de la fin de son rouleau, dont Eliot d'Harvard croit tenir le dernier bout.

LE FOND DE L'ELIOTISME

Et maintenant quel est le vrai fond de l'Eliotisme sans Dieu, sans Christ, sans dogmes, sans Commandements de Dieu; sans Bible, sans Evangile, sans passé, et que le Luther n° 2 affirme néanmoins constituer le *Christianisme* futur.

Ce fond, c'est le Kabbalisme maçonnique, inventeur de la "Super-religion" sans Dieu; le Dieu des chrétiens aussi née que le Dieu des déistes.

Le maçonnisme travaille depuis deux siècles, au moins, à bâtir mystérieusement le temple de la déesse Humaine.

Peut-être Eliot y sera-t-il admis comme sous-pontife ou comme sous-sacristain...

Il mérite quelque chose, le vieux farceur "cultuel" bien qu'il n'ait rien inventé du tout. Il n'a rien trouvé. Il s'est borné à ramasser, *ad usum profanum* les vieilles défroques, les vieilles friperies, les vieilles loques de la Maçonnerie, pour en habiller la "Religion de l'Avenir."

Si les protestants d'Amérique gobent l'Eliotisme comme ils ont gobé tant d'autres inventions *up to date*—on ne saurait que les plaindre. Leur mentalité maçonnisée les prépare à tout gôber. Il n'y a pas de limite à cette espèce d'imbécillité, châtement de l'orgueil, du "libre-examen" et de l'anti-christianisme.

Où chrétiens—ou crétins. Il faut choisir.

LUMEN.

La Revue Française. Sommaire du numéro 16 : Courrier de Paris, Jacques Normand; Les romans de J. des Gachons, Firmin Roz; Le rire d'Omphale, Edmond Porcher; Pétrarque, conférence, Pierre de Nolhac; Basse-esse de l'argent, récit inédit, Georges D'Esparbes; Actualités et souvenirs, Furet; Le tour de France, Alfred Dehodencq; Le Gui, Docteur Léon Cerf; Chronique Musicale, Raynaud Charpentier; La politique J. du Pontcray; Chronique féminine, Primerose; Chroniques sportive, financière et médicale: Annette et Philibert, roman inédit de N. Henry Bordeaux.

On s'abonne à la *Revue Française* en s'adressant à la Librairie Langevin & L'Archevêque, 161 rue Saint-Denis Montréal. L'abonnement est de \$3.50 par année ou 7c. le numéro.

L'Opinion Publique vs. Conscience et Devoir

Si les détectaphones sont fidèles, s'ils ont raconté avec exactitude les conversations entre législateurs et détectives, c'est la crainte de l'opinion publique, la peur des journaux et non pas la conscience et le devoir qui animent certains législateurs et les font agir.

Qu'on lise attentivement les récits du *Mail* et on sera frappé de cette étrange mentalité, de cette triste notion du devoir d'hommes publics et de législateurs.

C'est encore là une bien triste manifestation du libéralisme catholique. La conscience, le devoir, comme cela est vieux et démodé pour ces politiciens!

Heureusement pour l'intérêt public, si la conscience de ces hommes est étouffée, s'ils se moquent de leurs devoirs les plus graves, il y a encore la crainte de l'opinion publique, la peur des critiques de la presse pour les retenir quelque peu et les empêcher d'être trop dangereux.

L'intérêt public est donc parfois en grand péril.

Que peuvent en effet pareils freins dans certaines circonstances.

Car la peur de la presse ou la crainte des électeurs ne doivent être que des motifs et des considérations purement secondaires; elles sont souvent inefficaces.

La conscience et l'amour du devoir ne peuvent pas se remplacer.

Un homme public, un législateur qui manque de ces deux grandes qualités devient un être extrêmement dangereux, indigne d'occuper aucune position responsable et de confiance.

C'est un misérable qui deviendra un criminel, sous les dehors hypocrites d'un homme respectable.

Oh! le libéralisme catholique c'est lui qui nous façonne de pareils monstres.

JULES ROMAIN.

Paul Deroulède

De Paris, on annonce la mort de Paul Deroulède, patriote, politicien et poète français qui eut ses heures de célébrité. Il était âgé de 68 ans.

Deroulède fut un original.

En 1870, il servit vaillamment comme soldat. Toute sa vie il conserva des allures militaires. Il avait toujours sa place à la tête des grandes manifestations populaires; son patriotisme était ardent. Il fut le chef de la *Ligue des Patriotes*.

Il eut maintes fois des gestes qui émurent et soulevèrent la France.

Malheureusement tout cela fut mêlé à de déplorables équipéees.

A certaines heures il fit de l'agitation politique; un coup d'Etat lui valut même l'exil.

Il se mit bruyamment en vedette dans l'Affaire du *Boulangisme*, dans celle du Panama; il fut un violent antidreyfusard.

Son œuvre littéraire n'est pas considérable. Il fut surtout poète. Ses

Chants du Soldat et ses *Chants du Paysan* sont connus partout où vit l'âme française.

On peut aussi signaler un beau drame en vers : *Messire Duquesclin*.

On ne dit pas grand'chose de bien de ses romans : *Histoire d'amour* et *La plus belle jule du monde*. L'abbé Bethléem qualifie ces deux ouvrages de *niais* et *indignes*.

Depuis quelques années Paul Deroulède s'était retiré sous sa tente, il travaillait à ses mémoires et souvenirs. Son catholicisme dans ces derniers temps s'était quelque peu raffermi.

Déroulède, toute sa vie, eut de la haine et du mépris pour tous ces faux patriotes, ces sectaires et francs-maçons qui déshonorent la France pour la déchristianiser.

GALLUS

La Russie nous envoie ses Juifs

L'édition de l'annuaire israélite, qui va paraître, nous apprend que le nombre des Juifs dans le monde dépasse actuellement treize millions. Voici quelle serait leur répartition :

Europe.....	9,950,175
Asie.....	485,359
Afrique.....	404,836
Amérique.....	2,194,061
Australie.....	19,415
Total.....	13,052,846

Il y aurait donc dans le monde environ 13 millions de Juifs.

La Russie à elle seule possède 6 millions de Juifs.

Les Juifs n'immigrent plus en Russie, au contraire, ils en émigrent.

C'est vers l'Amérique maintenant que se dirigent les Juifs. Et dans l'Amérique le Canada est devenu depuis quelques années comme la *terre promise*.

On comprend que le Canada qui a un climat assez ressemblant à celui de la Russie soit le pays préféré des émigrants juifs.

En Russie malgré l'émancipation nombreuse des sémites les juifs ont augmenté par la natalité d'un million en dix ans.

Le Canada, qui peut être considéré comme la Russie de l'Amérique du Nord, semble donc malheureusement destiné à recevoir les milliers et les milliers de Juifs russes qui chaque année traversent les mers en quête de la terre promise.

C'est là un fait dont les conséquences sont très graves pour l'avenir.

Si nos hommes d'Etat ne prennent pas sans retard des mesures justes et énergiques pour arrêter ou au moins ralentir cet envahissement, dans quelques années il sera trop tard, car déjà les juifs s'apprêtent à envahir notre politique où leur influence ne tardera pas à se faire sentir.

C'est alors que les portes du Canada seront ouvertes à deux battants à la juiverie russe.

N'oublions pas que c'est ce pauvre Sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre, parlant officiellement au parlement, qui fit venir les Juifs russes

persécutés à venir se réfugier au Canada, au pays de la *liberté*.

Or, ces Juifs persécutés étaient de vulgaires usuriers qui à force de pressurer et de tondre le peuple russe l'avaient soulevé contre eux.

Il est important, en vue de l'histoire, d'établir les responsabilités, alors que déjà la question juive nous menace.

PIERRE MANCE.

La peine de suspense

M. Lemire, le prêtre-député français, a été tout récemment frappé par son Ordinaire de la peine ecclésiastique dite de *suspense a sacris*.

La *Semaine religieuse* de Cambrai donne des explications au sujet de cette grave peine :

"Contrairement à l'excommunication, qui peut atteindre tous les catholiques, prêtres ou laïques, la suspense est une peine exclusivement ecclésiastique. C'est la défense temporaire ou perpétuelle imposée à un prêtre d'exercer des pouvoirs reçus dans son ordination, d'exercer quelque fonction sacerdotale que ce soit.

Le prêtre suspens demeure en possession des pouvoirs conférés dans l'ordination sacerdotale : prêtre il a été fait, prêtre il est, prêtre il restera toujours, même dans l'apostasie, même là où sont les pleurs éternels et les grincements de dents des remords qui ne peuvent prendre fin. (*Mat.*, VIII, 12.)

Mais s'il reste prêtre, il ne peut plus exercer aucune fonction sacrée sans sacrilège. Il ne peut prêcher, il ne peut bénir, il ne peut confesser, il ne peut dire la messe. Remarquons cependant qu'il y a entre ces deux derniers actes cette différence que s'il a l'impudence de donner une absolution, —si ce n'est à un mourant qui ne peut avoir d'autre prêtre—son absolution est nulle, car pour absoudre il ne suffit pas d'avoir le pouvoir d'ordre il faut y joindre le pouvoir de juridiction, et toute juridiction lui a été enlevée par la censure. Mais s'il avait la sacrilège audace de monter à l'autel et de prononcer sur le pain et sur le vin les paroles de la consécration, Notre Seigneur, qui ne veut point manquer à sa parole, se rendrait à son appel. *Tu es sacerdos in aeternum* : le caractère de prêtre est indélébile et sa vertu est inamissible.

La suspense n'est donc point le retrait des pouvoirs sacerdotaux reçus dans l'ordination, elle en empêche seulement l'exercice; si bien que le prêtre suspens, s'il vient à se repentir, à implorer son pardon, à donner les satisfactions nécessaires et à être réconcilié, rentre en possession et en usage des pouvoirs qui avaient été suspendus.

Que si, au contraire, étant suspens, et avant d'être réconcilié par l'Eglise, il accomplit un acte sacerdotal, non seulement il commet une faute grave, des plus graves, mais il devient par cela même irrégulier, c'est à dire, frappé d'une peine plus grande, d'une censure ayant un caractère et des conséquences autrement importantes."

A propos de la crise ouvrière à Québec

La *Vérité* (24 janvier) a reproduit un excellent article du *Croisé* à ce sujet. Elle reproduira aussi avec plaisir les quatre Pensées détachées mais reliées très logiquement ensemble, que le *Croisé* du 15 janvier publiait, sous la signature : *Le vieux Croisé*.

"L'OUVRIER ET LE PATRON

PENSÉES SYNDICALES

I — " Si l'on ne hiérarchise pas le monde ouvrier ou l'anarchise, forcément, logiquement.

II — L'ouvrier organisé, sans le patron, s'organise nécessairement contre le patron. C'est le demi-monde ouvrier.

" Le patron organisé sans l'ouvrier, s'organise contre l'ouvrier. C'est le demi-monde capitaliste.

III — " Le monde ouvrier chrétien ne s'organise, ne se hiérarchise qu'à la condition, *sine qua non*, de syndiquer corporativement patrons et ouvriers.

Hors de là, point de salut, ni pour l'ouvrier, ni pour le patron, ni pour le monde ouvrier.

" L'ouvrier sans le patron, le patron sans l'ouvrier, c'est comme l'Ecole sans Dieu, qui est l'Ecole contre Dieu.

IV — " Tout le travail révolutionnaire, juif, du socialisme, consiste à déhiérarchiser le monde ouvrier pour l'anarchiser, le déchristianiser, et le tyranniser, au bout du compte.

" Tout le travail catholique, conservateur, anti-révolutionnaire, anti-juif, doit consister à rehiérarchiser le monde ouvrier, à le désanarchiser pour le rechristianiser catholiquement, patriotiquement, nationalement. "

Le *vieux croisé* sous cette forme très serrée, paraît avoir voulu synthétiser la grande pensée fondamentale, *corporative*, qui a inspiré les enseignements de Léon XIII sur la question sociale et les questions ouvrières.

En effet, Léon XIII voulait, avant tout, que les catholiques reprennent l'organisation *corporative* de l'ouvrier et du patron, du travail et du capital, telle qu'elle existait, œuvre séculaire de l'Eglise et de la Chrétienté, avant la destruction révolutionnaire de cette admirable organisation.

La question est de savoir si, à Québec, comme presque partout ailleurs, quand on s'est occupé il y a quelques années d'organiser quelques groupes ouvriers, afin de les soustraire à l'action néfaste du socialisme, on a strictement interprété la pensée *corporative* de Léon XIII, qui comme Pape avait examiné la chose à fond, avant de parler.

La question est de savoir si, sous l'impulsion du besoin présent et pressant, on s'est préoccupé d'organiser, simultanément, le monde ouvrier du travail et le monde ouvrier du capital, de façon à restaurer, autant que possible la *corporation* chrétienne, tout

entière, ouvriers et patrons, hiérarchisée.

Encore une fois, la Corporation chrétienne doit être une institution sociale hiérarchisée. Il faut, selon Léon XIII, le Pape social par excellence, faire précisément l'inverse du socialisme, unir les classes, non pas les diviser l'une contre l'autre.

C'est donc un travail d'organisation du monde ouvrier tout entier qu'il voulait et non pas, séparément, du demi-monde du travail et du demi-monde du capital, tandis que le plan judaïque est de détruire le patronat en insurgant contre le patronat l'ouvrier socialisé, puis de détruire l'ouvrier livré à lui-même, anarchisé, pour le tyranniser à l'aise.

Si l'on a suivi la méthode socialiste, en organisant l'ouvrier seul, sans le fusionner avec le patron, on a suivi la méthode de division. On aura beau grouper ensemble les ouvriers chrétiens, même bous catholiques, à l'exclusion des patrons chrétiens, obligés ainsi de s'organiser à part, on fera, tôt ou tard, le jeu du socialisme.

Les ouvriers coalisés, sans les patrons, se coalisent, par la force des choses, contre les patrons. Et il en sera de même *vice-versa* de la part des patrons organisés sans les ouvriers. Sous la bannière catholique, on fomentait la guerre des classes, but de tous les efforts du socialisme, instrument du Judaïsme anti-chrétien révolutionnaire...

C'est ce que l'on a fini par comprendre, en Belgique, où l'on avait commencé par organiser seulement les ouvriers chrétiens contre les ouvriers socialistes, sous prétexte de *démocratie*.

On s'est aperçu, à temps heureusement, qu'on faisait fausse route, l'on formait sans le vouloir, sans le savoir, des recrues pour les milices futures du socialisme...

Aussi le mouvement d'organisation ouvrière catholique après une période de tâtonnements prend-il, là-bas, de plus en plus la forme de groupements *professionnels*, syndiqués, corporatifs du patronat et de l'ouvrier, du capital et du travail.

C'est le plan d'action de Léon XIII *Experientia docet...*

Il va de soi que si, à raison de circonstances particulières, locales, temporaires, ce plan d'action sociale ne pouvait pas encore être réalisé, en dernier lieu, il vaudrait mieux comme toute organisation des associations d'ouvriers chrétiens, catholiques même seuls, que de les abandonner à la propagande socialiste.

Mais ce ne serait qu'une demi-organisation...

L. HACAULT

Nous prions tous les retardataires de vouloir bien se mettre en règle avec l'administration.

Ce Congrès Agricole

Dans le dernier numéro de la *Vérité* Un Patriote, suggérait de faire un Congrès agricole, à l'occasion du monument Hébert. Il terminait son article en disant : Que pense-t-on de cette idée ?

Je ne sais ce qu'en diront, ou ce qu'en disent les journaux, n'ayant pas l'occasion d'en lire plusieurs.

A moi, l'idée paraît excellente.

Etant de la campagne je vois de mes yeux l'immense besoin qu'il y a d'une croisade en faveur de l'agriculture. Hélas ! nos jeunes gens nous quittent pour les chantiers, pour les villes, pour les Etats-Unis. Quelques-uns de mes amis, de mes parents, avaient plusieurs enfants. Pas un seul n'a voulu rester sur la terre. Jusqu'aux petits garçons et aux filles qui veulent se faire instruire avec l'idée fixe de faire de petits messieurs et petites demoiselles qui nous quitteront plus tard. Leur cœur est déjà loin de nous et de la campagne.

Plusieurs grandes personnes sont prises du même mal. Des femmes surtout piaillent, houspillent leur mari tant qu'elles n'ont pas réussi à faire vendre la terre pour aller vivre au village ou en ville. Alors les enfants courent dans les chemins, deviennent des bons à rien étant encore jeunes, des déracinés, et enfin des manœuvres ou des désœuvrés dans les villes.

On prétend monter d'un degré dans l'échelle sociale et surtout on veut gagner de l'argent au plus tôt pour jouir ensuite.

Voilà le mal tel qu'on le voit un peu partout. Il sévit dans toute la Province et dans tous les âges, surtout chez les jeunes garçons et filles.

Qui donc va redresser cette mentalité faussée ? Sans doute l'enseignement à l'école primaire et dans les maisons d'éducation devra réagir, ou bien on aura d'amères désillusions. La classe des *déclassés* de nos villes le crie déjà assez haut.

Comme le disait notre correspondant : les Ecoles d'Agriculture et les conférenciers s'y emploient. Mais leur action, quoique sûre, est nécessairement très lente.

Il faudra avoir un expert en agriculture dans chaque paroisse, et je crois que c'est l'intention du ministre fédéral de l'agriculture d'en arriver là avec les meilleurs élèves sortis des Instituts agricoles.

On devra aussi avouer nécessairement, si on veut être pratique, à des petites expositions paroissiales, parce que l'église étant le centre de réunion, cette rencontre fréquente des gens est de beaucoup le meilleur moyen de propagande qu'on puisse trouver dans notre Province. Les Messieurs de Sainte-Anne de Lapocatière viennent d'en faire l'expérience très concluante dans leur tournée récente.

Enfin, il faudra un jour qu'on nous donne des collèges semi-agricoles avec de la théorie et de la pratique. Nos collèges commerciaux actuels à la campagne pourraient, devraient se transformer dans ce sens plus encore peut-être qu'à Saint-Casimir.

Mais tout cela — si tant est qu'on

s'en occupe — prendra du temps, parce que tout cela demande de l'organisation et du personnel bien formé.

Et le courant qui draine nos gens vers les villes n'attend pas ; il est même tellement fort que le bon mouvement qui se dessine dans les faits et dans les programmes n'aura pas le dessus avant de longues années.

En attendant que faudra-t-il donc pour arrêter la désertion des campagnes, endiguer la course aux villes, empêcher la terre de mourir ?

A mon avis le moyen le plus efficace et le plus prompt pour agir sur l'opinion c'est un Congrès. Il me semble qu'il est difficile d'en douter quand on voit la vogue qu'ont les Congrès dans tous les pays du monde.

Et si ce Congrès se fait à l'occasion du monument Hébert, non seulement il donnera à ce bronze toute sa signification mais il pourrait y intéresser pécuniairement tous les agriculteurs. L'obole qui leur serait demandée, si on le décide ainsi, attirerait leur attention encore davantage. Ainsi, le Congrès aiderait à l'érection du monument et serait un appoint immense pour l'agriculture dans toute notre région.

Voilà l'humble opinion de

UN CAMPAGNARD.

L'ENIGME

Autrefois, la vie publique, la politique, appauvissait son homme ; souvent même elle ruinait ceux qui avaient quelque fortune personnelle.

Aujourd'hui, au moins 75% de ceux qui font de la politique municipale, provinciale, ou fédérale, deviennent vite à l'aise, plusieurs même ont fait des petites fortunes.

Pourtant, les échevins ne sont pas payés pour leur travail et les députés ne reçoivent pas un salaire capable de les enrichir.

Quelle est donc la source de ces fortunes ?

La politique, sans doute.

Nous n'en voyons pas d'autres.

Le triste scandale de Québec est bien de nature à ouvrir les yeux aux plus naïfs des admirateurs de nos politiciens.

Si M. Mousseau n'a pas calomnié, d'une façon odieuse, nos législateurs, nos mœurs politiques sont loin d'être excellentes.

Après tout ce qui a été dit, et tout ce qui a été écrit, il n'y a qu'une enquête sérieuse, une enquête par commission royale, qui puisse rassurer l'opinion publique, faire taire toutes les mauvaises rumeurs et relaire la bonne renommée de nos Législatures.

Société d'une messe

M. l'abbé Jacques Brien, curé de Saint-Théodore de Chertsey, diocèse de Joliette, décédé le 2 février courant, était membre de la Société d'une Messe (section provinciale)

J. H. RAYMOND, ptre.
S.-sect.

Archevêché de Québec.

Comme des dindons

Il y a des gens, écrit le *Droit*, dont la mentalité est tellement faussée, que les journaux qui s'affirment franchement catholiques leur tombent sur les nerfs comme un morceau d'étoffe rouge enrage un dindon.

Oui, comme des dindons, absolument !

Et malheureusement il y a un bien trop grand nombre de ces sortes de catholiques parmi nous.

Nous connaissons des gens qui n'ont jamais lu d'autres journaux que des gazettes de parti ou des feuilles jaunes et qui font une colère si on leur parle de lire un journal catholique.

Ces malheureux ne veulent pas être renseignés, ils ont peur de la Vérité ; ils veulent rester dans leur aveuglement, dans le faux ; ils ont peur de voir crouler leurs préjugés.

Les principes les épouvantent.

Ils passent toute leur vie avec la tête bourrée d'idées croches et une mentalité faussée.

Ce sont d'ordinaire des charitains enragés. Ils abusent constamment de la charité chrétienne.

Pauvres gens, victimes de l'esprit de parti, victimes surtout de l'affreux libéralisme catholique.

JUSTIN.

Encore l'Alcool

Le funeste alcool, s'écrie la Presse en caractères gras, est la cause d'une tragédie horrible. Un homme assomme sa femme et tente de se suicider.

Voilà des titres qu'on peut lire tous les jours dans nos grands journaux.

Et cependant ces journaux moyen-nant écus continuent à faire une réclame éhontée et mensongère en faveur de l'usage de ce funeste alcool.

Et c'est tellement vrai, qu'il a fallu insérer dans la nouvelle loi des licences une clause pour mettre à l'ordre tous ces journaux qui vendaient leurs colonnes aux marchands de boisson, et permettaient à ces derniers d'inclure dans leurs réclames les mensonges les plus audacieux et les plus grossiers relativement à la valeur bienfaisante de l'alcool.

Cette nouvelle loi sera mise en vigueur prochainement.

Quelle honte pour la presse de ce pays de se voir ainsi rappeler au devoir par une clause spéciale de la loi des licences.

Et pourtant ce ne sont pas les avarissements et les justes plaintes des amis de la tempérance qui ont manqué à ces journaux.

Que cette honte retombe sur ces cyniques mercenaires qui exploitent la presse uniquement pour s'enrichir et qui font litière de tout, qui trafiquent de tout et qui calomnient tout !

CANADIEN.

C'est la planche de salut

Un congrès agricole à l'occasion de l'érection d'un monument à Louis Hébert m'apparaît comme la planche de salut.

Il faudrait que ce congrès fut le signal d'une grande campagne en faveur de la colonisation, de l'agriculture et de toutes les industries qui en découlent.

Il faudrait aussi profiter de l'occasion pour organiser nos cultivateurs économiquement, au moyen de Caisses populaires ou rurales.

Un congrès et une grande campagne agricoles seraient en effet la planche de salut.

On forcerait ainsi nos politiciens à accorder les réformes urgentes et nécessaires pour promouvoir les intérêts de la colonisation et de l'agriculture.

On forcerait le ministre des Terres à accorder des terres au ministère de la colonisation, et à lâcher enfin les marchands de bois ; on mettrait aussi ces derniers à l'ordre.

On n'obtiendra toutes ces demandes et réformes que par un congrès et une grande campagne. L'opinion publique prendrait ainsi force et d'assaut de nos politiciens.

Il y a des années et des années que cette question vitale de la colonisation traîne et reste sans solution.

Ne manquons pas l'occasion qui se présente à nous de la régler.

Encore une fois saisissons fermement la planche du salut, ne laissons pas la bonne et féconde terre canadienne mourir lamentablement.

AGRICOLA

Pas de boisson par la malle

En date du 15 janvier le ministère des Postes à Ottawa a publié sous la signature de M. L.-P. Pelletier, ministre des Postes, les règlements relatifs au service des colis postaux qui sera inauguré tout prochainement.

Il nous fait plaisir de souligner la clause suivante qui réjouira tous les amis de la tempérance :

" La transmission des colis contenant des boissons enivrantes ou des matières explosives est expressément défendue. "

C'est là, on le comprend, une belle et grande victoire pour la tempérance.

Petites Notes

De Rome on annonce la mort du Cardinal Casimir Gennera, préfet de la Congrégation du Conseil.

M. Adjutor Rivard a été élu président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Une dépêche de Hezebrouch, France, mande que l'abbé Lemire, le prêtre député frappé de la peine de suspension s'est vu refuser la communion quand il s'est présenté au pied de l'autel de son église paroissiale.

Une Enquête Royale

L'opinion publique et toutes les honnêtes gens débarrassés de l'esprit de parti réclament une enquête faite par une commission royale sur les scandales de nos législateurs.

Les deux comités spéciaux qui font actuellement enquête ne peuvent guère être pris au sérieux par tout le monde.

Voici par exemple que dans le comité spécial du Conseil qui se compose de trois membres, il y avait deux incriminés qui en même temps étaient jugés. A la suite des dernières révélations ils viennent de démissionner.

Les honnêtes gens veulent la lumière, réclament des mesures de justice. Or le comité de la Chambre basse ne nous a donné jusqu'à présent que des manifestations d'esprit de parti. Ainsi invariablement, à chaque occasion, les rouges votent d'un côté, les bleus de l'autre.

Certains membres, il nous semble, s'acharnent non pas à découvrir la vérité sur le scandale, mais à aiguiller habilement l'affaire sur d'autres questions secondaires et de peu d'importance ; ils cherchent à savoir des détails insignifiants sur l'organisation Burns, le coût de l'enquête des policiers, etc, etc...

Allons, crevez l'abcès, plutôt !

Parlez donc !

M. Bérard, dans sa démission insipide, avait dit, si nous avons bonne mémoire, qu'il voulait être jugé par ses collègues, qu'il ferait devant eux les déclarations qu'il avait à faire.

Il a comparu et le voilà maintenant qui refuse de répondre.

Faut-il tant de cérémonies et de délai pour déclarer qu'on n'est pas coupable.

Démission du directeur du "Cri des Flandres"

Une dépêche de Lille, qui réjouira tous les catholiques, mande que M. Bonte, directeur du *Cri des Flandres*, l'organe qui soutient la scandaleuse campagne de l'abbé Lemire, vient de démissionner.

M. Bonte, on s'en souvient, avait été excommunié par Mgr Charost pour avoir refusé de se soumettre et d'abandonner la feuille interdite.

A la suite de cette démission, Mgr Charost a levé l'excommunication qui frappait M. Bonte.

Le vide se fait peu à peu autour du prêtre révolté.

La Tempérance à Chicoutimi

A Chicoutimi, les honnêtes gens et tous les bons citoyens viennent de se liguier pour mettre fin au règne néfaste de la buvette et de l'alcool.

Ceux qui connaissent l'histoire de ce beau coin de notre province savent les ravages incalculables que la boisson y a exercés, à tous points de vue.

Au régime de l'alcool on veut maintenant substituer celui de la tempérance.

La majorité de la population de Chicoutimi réclame un règlement de prohibition.

Nul doute que ce règlement sera voté comme il l'a été dans toutes les autres parties de la province.

Un emballé

Le scandale déjà si honteux de Québec vient de s'aggraver par l'assaut inqualifiable de M. Ch. Lanctot, l'assistant procureur général, contre M. Macnab.

Le geste de M. Lanctot est indigne, car si quelqu'un méritait quelques bonnes taloches, ce quelqu'un est M. Mousseau et non M. Macnab.

Ce qui aggrave le cas de M. Lanctot, c'est que ce monsieur est justement l'officier chargé de faire respecter le bon ordre et les lois.

FAITES FACE A VOS ACCUSATEURS

Les accusateurs sont tous actuellement à la disposition de la justice.

Leurs charges ont été terribles contre les principaux accusés.

Le cas de Mousseau surtout paraît être excessivement grave, odieux même.

Une maladie soudaine étrange, empêche Mousseau de venir faire face à la police. D'autres accusés sont atteints de mitisme.

Certains législateurs incriminés semblent n'être pas à leur aise en face des politiciens.

Société d'une messe

Monsieur l'abbé Henri Magnan, vicaire en la paroisse du T. S. Rédempteur, décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 30 janvier dernier, était membre de la société d'une messe. (Section provinciale.)

Jules LABERGE, ptre.
Secrétaire.

Archevêché de Québec.

PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés, soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

Lamourette-Lemire

Sous ce titre M. Charles Dupuy dans le *Soleil* de Paris rappelle avec opportunité l'historique baiser Lamourette qu'il rapproche du récent incident Lemire en Chambre, qu'on pourrait aussi appeler *baiser Lemire*. Notre confrère fait à ce sujet de profondes et justes réflexions :

"Les radicaux-socialistes ovationnent M. l'abbé Lemire, et leurs organes couvrent d'éloges ce malheureux prêtre qui se confond en remerciements.

Il ne comprend pas la raillerie de ces libres penseurs et franc-maçons qui se servent de son nom pour affirmer leurs haines antichrétiennes, et cherchent à faire de sa soutane un drapeau de révolte contre cette Eglise dont il est le prêtre, *Sacerdos in æternum*.

Pauvre abbé qui, sous ses airs doux et béat, est dévoré d'orgueil et grisé de vanité ! Il prend des airs béats et se confond en paroles de gratitude pour ce qu'il appelle le geste élégant de la majorité radicale.

Pauvre abbé Lemire ! il valait peut-être mieux que ses actes ! Les éloges l'ont perdu, et il s'est mis à rêver d'impossibles conciliations entre les bourreaux et les victimes, entre la Loge et l'Eglise. — Il nous rappelle cet abbé Lamourette qui, au temps de la Révolution, s'écriait : "Il n'y a d'irréconciliables que la haine et la vertu... Jurons de n'avoir qu'un seul esprit, un seul sentiment ; jurons nous fraternité éternelle."

Et ce fut, à la séance de l'Assemblée — le 7 juillet 1792, — une scène presque aussi attendrissante que celle où l'on vit Jacobins et Girondins se tendre les bras et échanger des baisers. Tout le monde s'embrassait et l'abbé embrassait tout le monde.

Ce baiser historique fut presque aussi touchant que celui qu'échangeaient hier les combistes et les briandistes, s'embrassant dans les bras de M. Lemire, et confondant leurs suffrages pour l'élire à la vice-présidence. — Et l'abbé sourit et s'épanouit, convaincu qu'en conciliant ces radicaux sur son nom, il a réalisé un rêve de fraternité et de vertu.

L'abbé Lamourette, lui aussi, était glorieux et fier ; il n'entendait pas derrière lui les ricanements de Danton, qui préparait les massacres de Septembre, et de Robespierre, qui rabattait les portants de la guillotine.

Quelques jours s'écoulaient et les massacres commencent. Le pauvre abbé Lamourette, ahuri, balbutie quelques protestations : il est déclaré suspect.

Quelques mois passent et Lamourette, qui avait poussé l'esprit de conciliation jusqu'à prétendre que la "guillotine n'était, en réalité, qu'une chiquenaude sur le cou", l'abbé est arrêté, condamné, exécuté.

Les caresses touchantes s'étaient changées en morsures mortelles. L'abbé put comprendre, alors, qu'en Révolution un baiser n'a pas toujours la valeur d'une garantie.

Sur le passage de la charrette, l'abbé put entendre la populace, qui avait mis son baiser en chanson, le railler

en répétant ce refrain :

Baise Charlot, Lamourette,
Baise Charlot !

Ce Charlot était le bourreau, et la tête de Lamourette, chaude encore des baisers de ses collègues, roula dans le panier saignant.

Que cet exemple assagisse l'abbé Lemire ! Qu'il se méfie des étreintes radicales et des embrassades révolutionnaires ! Que la déception cruelle ne suive pas de trop près l'illusion naïve !

Pauvre abbé Lamourette ! Pauvre abbé Lemire ! —

LE CRIME RITUEL DE KIEF

Des documents

La savante revue *Internationale des Sociétés Secrètes* nous apporte, dans sa livraison du 5 janvier des documents très importants sur le procès de Kief.

C'est le texte intégral de la sentence du jury et les commentaires qui s'imposent dans l'intérêt de la vérité.

Le jury de Kief a dû répondre aux deux questions suivantes :

10. Est-il prouvé que le 12 mars 1911, à Kief, dans le faubourg de Loukianovka, rue de Verkhnié Yourkovo, dans l'un des locaux de la briqueterie appartenant à l'hôpital chirurgical israélite, placée sous la surveillance du marchand Marc (fils de Jonas) Zaitzeff, un garçon de treize ans, nommé André Youstchinski ait subi, après avoir été bâillonné, des blessures au moyen d'un instrument perforant, à l'occiput, à la nuque et aux tempes, ainsi qu'au cou, blessures qui auraient lésé la veine cérébrale, l'artère temporale gauche et les jugulaires, ce qui aurait produit une hémorragie abondante ; puis, quand Youstchinski aurait perdu environ cinq verres de sang, il lui aurait été porté par le même instrument des blessures au tronc, atteignant les poumons, le foie, le rein droit et le cœur, auquel auraient été portés les derniers coups ; en tout 47 blessures auraient été faites, causant des souffrances aiguës à la victime, puis l'écoulement de presque tout le sang du corps, et enfin la mort ?

Réponse du jury : "Oui, c'est prouvé."

20. Si les faits énoncés au premier chef sont prouvés, l'inculpé, citadin de la ville de Vassikof, gouvernement de Kief, Ménachiel Mendel (fils de Tévich) Beiliss, âgé de 39 ans, est-il coupable, ainsi que d'autres personnes que l'enquête n'a pas découvertes et pour des motifs de fanatisme religieux, d'avoir prémédité et préparé le meurtre d'un garçon de treize ans, nommé André Youstchinski, commis le 12 mars 1911 à Kief, dans le faubourg de Loukianovka, rue de Verkhnié Yourkovo, dans une briqueterie appartenant à l'hôpital chirurgical israélite, placée sous la surveillance du marchand Marc (fils de Jonas) Zaitzeff ; dans ladite supposition, l'inculpé aurait, pour réaliser son intention criminelle, saisi ledit Youstchinski dans

les limites de la briqueterie, l'aurait entraîné dans l'un des locaux de la fabrique où ses complices, que l'enquête a été impuissante à découvrir, auraient, d'accord avec Beiliss, bâillonné Youstchinski et lui auraient porté, au moyen d'un instrument perforant, des blessures à l'occiput, à la nuque et aux tempes, ainsi qu'au cou, ce qui aurait lésé la veine cérébrale, l'artère temporale gauche, ainsi que les jugulaires, causant par là une hémorragie abondante, puis, quand Youstchinski aurait perdu environ cinq verres de sang, il lui aurait été porté au tronc, par le même instrument des blessures atteignant les poumons, le foie, le rein droit et le cœur, auquel auraient été portés les derniers coups, en tout 47 blessures auraient été faites, causant des souffrances aiguës à la victime, puis l'écoulement de presque tout le sang du corps et enfin la mort ?

Réponse du jury : "Non, Beiliss n'est pas coupable."

Six jurés ont voté pour la condamnation et six pour l'acquittement : le verdict a été porté *in dubis ad favorem libertatis*.

Il importe de remarquer que la première réponse, affirmative, implique la reconnaissance du caractère rituel de l'acte perpétré par des fanatiques ayant eu leur lieu de réunion dans la briqueterie juive, dite propriété Zaitzeff.

Les défenseurs de Beiliss l'ont bien senti quand ils ont demandé, lors des derniers débats sur la formule d'interrogation du jury, d'exclure de la première question toute mention du lieu précis où le crime aurait été commis. Leur conclusion a été repoussée, la question a été posée au jury dans le sens de la plus grande précision, et le jury n'a pas hésité, quant au lieu, à déclarer que c'est dans la propriété Zaitzeff que Youstchinski a été saigné, nulle part ailleurs. De plus, le jury a proclamé :

10. Que le corps avait été presque entièrement vidé de sang ;

20. Qu'il y avait eu intervalle après les coups étranges de poignçon non mortels, mais extracteurs de sang (intervalle apparemment employé à recueillir le liquide), après quoi, de nouveau, on aurait recommencé, cette fois, sur les organes centraux, pour donner la mort ;

30. Enfin, le jury a reconnu l'évidence de souffrances aiguës.

"Examinons maintenant la valeur intrinsèque du verdict.

Si le jugement avait condamné Beiliss, il y aurait eu un ensemble plus logique, en ce sens qu'il est difficile de se figurer Beiliss innocent et ignorant un acte compliqué et collectif, perpétré dans une usine déserte, où il était présent et proposé à la garde de l'immeuble, étant donné surtout que la dernière fois qu'on a vu le petit Youstchinski, Beiliss le tirait par la main et l'entraînait vers la fabrique, après quoi, on ne vit plus que le cadavre, transporté dans une grotte voisine.

"Mais ce double verdict, dit la *Revue contemporaine* de Saint-Pétersbourg, malgré son apparence contradictoire, témoigne d'une excessive fi-

nesse du travail consciencieux auquel se sont livrés les jurés, hésitant, malgré la logique, à déclarer coupable un homme incomplètement serré par les mailles de la preuve. Ils ont évidemment obéi à un sentiment qui souvent se manifeste avec force dans le cœur des simples. Beiliss condamné, même coupable à leurs yeux, aurait toujours été le subalterne appréhendé par les hasards de l'enquête, tandis que les sacrificateurs principaux restaient insaisissables. Dès lors, tout autant valait ne pas sévir que de châtier le moindre coupable. Il y a là un enchaînement de sentiments qui correspond à un haut degré au sentiment de justice populaire, qui demande que le principal coupable soit atteint avant tout.

"C'est une conséquence naturelle de la justice par voie de jury populaire, l'instinct du résultat moral domine et défie parfois l'enchaînement logique du tout.

"Ce verdict proclame hautement : Oui, Youstchinski a été saigné par des Juifs consommant un meurtre rituel, mais Beiliss insuffisamment cerné par la preuve est retourné à ses pénales.

"Un effort immense a été tenté par les cercles juifs pour corrompre par leur or la police et les témoins.

"Qu'est-ce donc en effet que cette influence néfaste qui s'est épanouie durant la première année d'enquête, et qui met en prison successivement les parents de la victime, que l'on grime et fardé de force pour leur donner une fausse physionomie ?

"Et cette femme Tchébériak que l'on tient en prison pendant que ses enfants reçoivent la visite d'un mouchard de police qui leur donne des gâteaux, après quoi les enfants qui ont vu meurent en moins de rien d'une maladie d'entrailles pendant que la mère est sous clef ?

"Et cette série de policiers louches qui, pendant toute une année, mettent tout en œuvre pour écarter les soupçons de la briqueterie juive, jusqu'à ce qu'enfin les hautes autorités de Saint-Pétersbourg se réveillent et mettent en jugement les agents évidemment soudoyés par l'or juif, après quoi, un commissaire est condamné par la Cour criminelle à la maison de force ?

"Et ces témoins qui viennent tremblants à l'audience, et qui déclarent, la petite fille : "J'ai peur !", et l'ouvrier : "Ma vie n'est pas en sûreté...", quand on les invite à déposer ?

"Et cette femme Tchébériak, à laquelle un avocat israélite de renom offre 40,000 roubles si elle veut prendre le crime à sa charge ?

"Que dire enfin de cette tentative des amis de Beiliss pour suggérer au juge d'instruction l'idée que Youstchinski aurait été saigné par des tziganes dans le but d'employer son sang comme médicament ? Il y aurait deux mesures : l'une pour Esther, l'autre pour Esmeralda.

"Et cette fange de policiers dont nous avons parlé, d'où sort-elle ? de ce même cloaque du service de la Sûreté à Kief où servait comme mouchard le jeune avocat stagiaire, Juif également, qui a tué Stolypine ?

"Sait-on cet ensemble de choses dans les rédactions étrangères qui agonisent la Russie de calomnies à

propos du procès Beilès mal connu et mal compris en Occident ?

Quelques pensées et sentiments

DE LOUIS VEUILLLOT

Sur le Régime Parlementaire

Supposons un gouvernement aussi juste, aussi sage que possible ; des ministres, les plus éloquents et intègres qu'on ait vus sur la terre ; aussi longtemps qu'il suffira qu'un drôle ait quel que talent et dise avec aplomb certaines sottises pour devenir populaire, ce drôle se présentera, il aura un parti, il mettra tout en péril, il bouleversera tout.

Le régime parlementaire ne peut pas ne pas produire de fréquentes révolutions : non seulement celles qui changent les ministères, il en vit ; mais celles qui changent les gouvernements et qui atteignent et corrompent les fondements mêmes de l'organisation sociale.

Deux ou trois journalistes viennent de faire une précieuse découverte. Ils ont trouvé que... il faut établir l'unité de pouvoir dans le régime parlementaire, et faire en sorte que le législatif et l'exécutif ne soient qu'une seule et même chose.

Ce n'est pas une trouvaille, c'est la théorie de la Convention

Ah ! si l'on trouvait un procédé pour faire qu'une seule et même Assemblée ne fût qu'une seule et même chose ! Voilà le secret qu'il importe de découvrir. Nous n'y sommes pas ! Ce sont les partis qui forment les Assemblées, et les Assemblées à leur tour forment, fécondent, multiplient les partis. Autant de partis, autant de pouvoirs ; autant de questions abordées à la tribune, autant de conflits... Telle est l'unité du pouvoir dans le régime parlementaire.

D'autres théoriciens espèrent : les uns regardent l'Angleterre, les autres regardent l'Amérique. Il faudrait regarder la France. Il n'y a pas en Angleterre de souveraineté du peuple. Le régime parlementaire s'y est maintenu par l'accord de deux souverainetés de fait et de droit, l'une et l'autre héréditaires. En ce moment une troisième souveraineté s'élève, la souveraineté élective : nous verrons ce qu'elle fera des deux autres. Ajoutons que dans la pratique du régime parlementaire en Angleterre, il n'y a pas l'esprit français.

L'expérience de l'Amérique prouverait davantage si elle avait plus duré. Elle ne prouverait pas que les Français puissent devenir Américains, lors même qu'ils le voudraient. Quand donc couvrira-t-on d'assez de mépris ces esprits dénationalisés qui, pour avoir révisé sur les lois et constitutions des différents peuples, ne sont plus d'aucune patrie, croyant que toutes les formes sociales peuvent s'introduire dans une civilisation comme les

volumes entrent dans la bibliothèque d'un académicien, et les sophismes dans sa cervelle ! Il s'agit bien de ce qu'ont dit ou fait Washington, Jefferson, Macpherson, pour la société toute neuve qu'ils ont formée dans un monde tout neuf et immense ! Nous avons affaire aux traditions, aux habitudes, aux intérêts, au caractère de la France et des Français. Que nous importe le régime parlementaire en Angleterre et en Amérique ! Il faut voir ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il peut devenir chez nous.

Liste d'expressions pour le Commerce et l'Industrie

TERMES D'ÉPICERIE

Expressions fautes et expressions correctes

- Cigarettes *cork tipped*—Cigarettes à bout de liège.
- Cleanse*—Nettoyeur.
- Cloves*—Clou de girofle.
- Cocoa*—Cacao.
- Condensed milk*, lait condensé—Lait concentré.
- Soupes condensées*—Soupes concentrées, consommées.
- Corn starch, connestachs*—Amidon, amidon de maïs.
- Corn beef*—Bœuf à la mode.
- Corn flakes, toasted corn flakes*—Flocons de maïs, flocons de blé grillé.
- Crackers*—Craquelin, biscuit.
- Currie Powder*—Poudre à carry.
- Dried fruits, etc*—Fruits, légumes desséchés, comprimés.
- Extracts*—Extraits (de viandes, de fruits.)
- Fèves en palettes—Fèves en cosques.
- Finnan Haddie*—Morue fumée.
- Ginger bread*—Pain d'épice.
- Ginger beer*—Bière au gingembre.
- Globe* (de lampe)—Cheminée.
- Grapes*—Raisin.
- Grape-fruit*—Pamplemousse.
- Gravy*—Sauce, jus.
- Gravy soup*—Consommé.
- Grocer*—Épicier.
- Grocerie*—Épicerie.
- Groceries*—Épices, articles d'épicerie.
- Gum drop*—Guimauve, bâton de guimauve, sucre de guimauve.
- Horse radish*—Raifort.
- Huile de castor*—Huile de ricin.
- Huile de charbon*—Pétrole.
- Jam*—Confitures, conserves.
- Jelly*—Gelée, pâte de fruits.
- Juice*—Essence, extraits (de fruits, de légumes.)
- Orange, lemon juice*—Orangeade, citronnade.
- Lemonade*—Limonade.

(Le Bulletin du Parler Français.)

A l'Index

Rome, 31. —Spéc.— La Congrégation de l'Index vient d'interdire les ouvrages de Maurice Maeterlinck, auteur et poète belge. Il est défendu de lire, conserver, emprunter ou acheter ses livres.

La "Revue Française"

La *Revue Française* compte huit années d'existence. Fondée par un groupe de catholiques éminents que l'insolente diffusion de la presse irréligieuse et neutre avait émus, elle a pour but d'offrir aux familles des lectures à la fois intéressantes et saines. Actuellement elle publie un nouveau roman de Monsieur Henry Bordeaux : "Annette et Philibert," et un livre inédit de Georges D'Espargès : "La chevauchée du Grand Siècle."

C'est dans *La Revue Française* que Madame Juliette Adam publie les premiers chapitres de son nouveau livre : "Chrétienne," où elle raconte sa touchante conversion.

Chaque semaine elle publie des articles d'actualité par Maurice Barrès, René Bazin, Paul Bourget, Denys Cochin, Etienne Lamy, H. Levedan, Jules Lemaitre, Fr. Masson, Alf. Mézières, Cte. de Mun, Edm. Rostand, de l'Académie Française ; Mme Juliette Adam, Paul Acker, Henry Bordeaux, Jacques Duval, Robert de Fiers, Gauthiez-Ferrières, Jacques Normond, Firmin Roz, Achille Segard, etc.

Dans tous les numéros, reproduction in-extenso, sans supplément de prix, des Conférences de Chateaubriand par Denys Cochin, Emile Faguet, de l'Académie Française ; Charles Dielh, Camille Julian, de l'Institut, H. Weil, chinger, André Bellessort, Georges d'Espargès, Robert de Fiers, Funk-Brentano ; Louis Madelin, Pierre de Nolhac, Mgr Baudrillart, etc.

S'adresser à la librairie Langevin et L'Archevêque, 161, rue Saint-Denis, Montréal. L'abonnement est de \$3.50 par année, 7 centins le numéro.

EN PASSANT

Poison ! A New-York les amis de la tempérance ont fait présenter un projet de loi dans le but de forcer les détaillants de boissons alcooliques de libeller leurs bouteilles du mot poison, avec en plus une tête de mort et deux os en croix.

Voilà une bonne idée.

Il faudra peut-être en venir un jour à pareille mesure si la boisson continue à exercer ses terribles ravages parmi nous.

La boisson est un poison d'autant plus dangereux et mortel qu'il n'est pas violent.

C'est le poison qui tue le plus de monde.

Il serait sans doute difficile de faire adopter une loi comme celle présentée devant la législature de New-York dans un pays comme le nôtre où les législateurs accordent légalement des indemnités de 5000 piastres aux buveurs qu'on juge être de trop.

Trop d'audace Le cardinal Amette, archevêque de Paris, est poursuivi pour 20,000 francs de dommages par un nommé Stillson pour avoir défendu le tango aux fidèles.

Stillson qui est professeur de danse prétend que la dénonciation épiscopa-

le a eu pour effet de faire le vide dans sa salle de cours de tango.

Cet acte est un comble d'audace ; il attaque et ruine l'autorité et les pouvoirs des Evêques qui d'ailleurs ne relèvent pas des tribunaux civils.

Ainsi que le fait remarquer un confrère, s'ils condamnent un livre malsain, l'éditeur leur intentera immédiatement un procès. S'ils s'élèvent contre l'ivrognerie, les marchands de vins et de liqueurs les traîneront devant les tribunaux. S'ils prêchent contre l'immodestie des toilettes modernes, les couturiers et les couturières ne manqueront point de les citer à comparaître. Et ainsi de suite.

De nos jours où la haine contre l'Eglise est profonde, on peut s'attendre à tout.

Nous avons confiance qu'il ne se trouvera pas en France un juge assez sectaire pour condamner un évêque pour avoir accompli son devoir. Malheureusement on sait qu'il s'en est déjà rencontré.

Concert par télégraphie sans fil

Le prince de Monaco disent les journaux est actuellement à New York. Il n'y était pas venu depuis quarante-cinq ans, aussi a-t-il voulu, pour célébrer son retour, faire une surprise aux Américains. Il leur a donné, de son yacht l'Hirondelle, un concert par télégraphie sans fil qui a produit, raconte le *Herald*, une grande sensation. Au moment où le yacht entrait dans la baie de New-York, les employés des postes de télégraphie sans fil de plusieurs paquebots entendirent résonner à leurs oreilles des passages d'hymnes nationaux et de La vaine Joyeuse. Nul n'avait pu connaître la provenance de cette musique aérienne jusqu'au lendemain où le poste de l'Hirondelle signala qu'il y aurait un nouveau concert. Le programme qui comportait *America*, la *Marseillaise*, et un choix de morceaux connus, fut exécuté de telle façon que, de plusieurs milles à la ronde, le prince reçut des félicitations et des remerciements. Un rédacteur du *Herald*, se présenta à bord pour exprimer de vive voix la reconnaissance et l'étonnement. "Cela surprend en effet chaque fois," lui répondit le prince, et il montra à son interlocuteur l'instrument très simple, formé d'un clavier à dix touches semblable à celui d'un piano, dont il est fait usage pour transmettre les ordres musicaux.

Jules Claretie a porté le tablier

Jules Claretie a eu des obsèques religieuses. Il est donc mort catholique.

Claretie fut franc-maçon et dès le début de sa carrière. Il faisait partie de la loge *Clément Amitié*.

Son nom apparaît parmi les frères, qui le 8 juillet 1875 assistèrent à l'initiation du vieux Litré et de Jules Ferry.

Emile Litré avait 74 ans quand il fut initié F. M.

Quant à Jules Claretie, comme tant d'autres baptisés, il jugea sage que s'il était plus facile et plus commode de vivre franc-maçon, il était plus consensuel et plus sûr de mourir en chrétien.

La valeur intellectuelle de l'Académie menacée

Un écrivain français déplore l'envahissement de l'Académie par des écrivains disciples des philosophies les plus diverses.

Quelle bizarrerie d'opinions dit-il ! Certains d'entre eux sont séparés non plus par des nuances en politique, en philosophie, en religion, mais par des abîmes. Cette divergence radicale a comme premier résultat néfaste celui d'empêcher toute discussion vraiment élevée et sérieuse. Ces hommes aux sentiments si diamétralement opposés les uns aux autres sont pourtant forcés, par un effet de la sociabilité moderne, de se réunir dans l'apparence d'un bon accord et, pour y parvenir, ils sont obligés de se confiner sur le terrain de la banalité ; car la littérature, à moins de n'être rien, a ses mille et une nuances politiques, philosophiques et religieuses. Cette divergence produit une autre conséquence bien plus triste, c'est que cette force intellectuelle qu'est l'Académie risque de s'aveugler au milieu de son état léthargique.

La basilique constantinienne

L'inauguration de la basilique constantinienne a eu lieu le 30 décembre. Voici quelques notes à ce sujet que nous cueillons dans la *Semaine religieuse* de Québec :

" Elle s'élève à Santa-Croce, près du pont Milvio. C'est à l'occasion du seizième anniversaire de l'édit de Milan, et du jubilé constantinien qu'elle a été élevée.

Construite dans l'espace de dix mois, elle a 175 pieds de long, 90 de large et 120 de haut. Elle est à trois nefs dont les arches sont soutenues par des colonnes de granit. Il y a trois absides ; la maîtresse est placée à l'abside centrale et non pas au fond comme dans les autres basiliques.

La pavé est en marbre blanc dont les dalles sont encadrées de mosaïques en marbre gris. Le portique de la façade est à six colonnes de granit. Et la façade elle-même est décorée d'une mosaïque représentant la victoire de Constantin et la vision de la Croix. Le campanile se dresse à côté de la façade. Sa forme rappelle le style classique de la plus belle époque. Le maître-autel, dû à une souscription ouverte par la "Revue du Sacré-Cœur" de Boston, est en marbre de Carrare. Il est surmonté d'une croix de bronze de dix pieds de haut renfermant une parcelle de la relique de la vraie Croix.

Du côté de l'Épître s'élève l'autel de saint Georges, offert par l'Ordre Constantinien. Il porte les armes de la Maison de Bourbon.

L'autel du côté de l'Évangile, dédié à sainte Hélène, a été donné par l'Union des femmes catholiques d'Italie.

Si tous les amis de notre journal nous faisaient parvenir, cette année un nouvel abonnement à \$1.00, nous augmenterions vite notre circulation et notre influence.

La Polygamie et le Mormonisme au Canada

Le *Weekly Star* de Montréal, 14 janvier, a publié la note suivante :

" Le président de l'Eglise mormonne, Joseph Smith, qui a cinq femmes, vint il y a quelques semaines en Canada, à Cardston, Alta., pour y élever le premier Temple mormon sur le sol britannique. Quelques-unes de ces femmes sont vieilles et quelques-unes jeunes. Celle qui l'accompagnait est tout à fait jeune.

" Dans son discours de "dédicace" Smith conseilla aux jeunes mormons " d'épouser " de bonnes mormones et pour les encourager il leur raconta comment il avait pris plusieurs femmes. Il affirma savoir qu'elles sont " idéales. "

M. L. Hacault, dans le *Patriote de l'Ouest*, proteste énergiquement contre cette tentative d'établir la polygamie sous le couvert de la religion mormone.

" Retenons ce fait, dit-il : le Mormonisme polygame, à la Turquie, a son temple dans l'Alberta ; nulle autorité civile, jusqu'ici, ne paraît avoir mis le bœuf à cette invasion infâme, bien que la bigamie et à fortiori la polygamie, soient ouvertement contraires aux lois du pays,

Honte sur ces autorités qui ferment les yeux, se croisent les bras, laissent faire ! Elles sont complices et plus coupables, en un sens, que les Mormons eux-mêmes dont l'immoralité cynique, masquée de religion... biblique, peut être attribuée chez un grand nombre, à une certaine bonne foi, puisque Smith et ses apôtres leur montrent des patriarches juifs comme exemples. Ce qui n'empêche pas " l'Eglise des Saints " de se réclamer de l'Évangile et du Christ, qui condamnent absolument la polygamie et l'adultère.

La polygamie est d'ailleurs une des formes de l'adultère, ainsi que le divorce, pratiqué chez les Mormons. "

Frédéric Ozanam

Vie populaire de Frédéric Ozanam par Claude Peyroux que nous recommandons à tous les amis de cet apôtre de la Société Saint-Vincent de Paul 10 sous l'unité, franco. \$1.00 la douzaine. \$7.00 le cent.

Pour bien prononcer l'anglais

A tous ceux qui veulent apprendre à bien prononcer l'anglais le nouveau manuel abrégé du R. P. T. Barré C. S. C. *English Accentuation* (abridged) *Speller and Reader*, est tout indiqué. Franco, 22 sous.

Nous prions tous ceux qui jugent notre œuvre bonne, utile et digne d'encouragement de nous faire parvenir les noms des personnes de leur connaissance qu'ils croient susceptibles de s'abonner à la "Vérité".

En vente à la "Propagande des Bons Livres"

— (: o :) —

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

OUVRAGES ILLUSTRÉS

Volumes grand in-8. Br.

L'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique en Histoires.

Le Symbole des Apôtres en Histoires. Les Commandements de Dieu en Histoires.

Les Commandements de l'Eglise en Histoires.

Les Sacraments en Histoires.

Les Péchés Capitaux en Histoires.

Les Fêtes Chrétiennes en Histoires.

Les Miracles de l'Évangile.

Les Paraboles de l'Évangile.

Les 9 volumes pour \$3.00

DIEU ET MOI — Méditations familières pratiques et intéressantes sur quelques grandes vérités.

En librairie 11c. Franco 15c

CONSEILS PRATIQUES au Jeune Apologiste de la Religion. La vraie tactique, l'art de lutter avec la parole contre les ennemis de l'Eglise. Brochure de 27 pages. Franco 17c. la douz.

DIEU DANS LA FAMILLE. Le secret du bonheur. Brochure de 119 pages. Franco 7c.

ROMAN (par Hector Bernier)

Ce que disait la flamme. Préface de Art. Decelles. Prix 75c. Franco 85c.

Petite Vie de Jésus-Christ, à l'usage des Ecoles et des Catéchismes. Franco 17c. la douz.

La Collection Bleue

La Fresnaie — M. Aigueperse.

Main d'enfant " "

L'Hérisme au pays des neiges — M. du Canfranc.

Le Fils de Stenio Morelli — Mary Floran.

Une Part de Bonheur — M. de Lami-raudie.

Aventures d'Artiste — M. de Lami-raudie.

La Pupille du Doyen — Maurice Le Beaumont.

Sans Baptême — Jeanne de Lias.

Les Hommes de Proie — Jeanne de Lias.

Le Plan de la Comtesse — M. Maryan.

La Fiancée Boër — Raoul Montis.

La Fortune de M. Maufroy — B. Rorlot.

Le Mystère d'Arlacq — Marie Thiery. Au But " "

La collection 14 vol. \$4.00

Délégués Canadiens Français en Angleterre, depuis la cession du pays à l'Angleterre jusqu'à la Confédération (1763 à 1867). Brochure de 246 pages. Prix : \$1.00.

Les Enigmes de la Création par l'abbé Moreux. Etude scientifique illustrée. Edition de luxe. Broché \$1.25. Relié toile 2.00. Relié chagrin 3.00

LE JEUNE APOLOGISTE Relié 20c. l'unité. \$2.00 la doz. Broché 11c. l'unité. \$1.20 la doz.

LE BONHEUR DES FAMILLES ou VOULEZ-VOUS ÊTRE HEUREUX EN MARIAGE, par l'abbé J. Nystein.

Conseils pratiques et intéressants aux personnes mariées, aux jeunes gens et aux jeunes filles. — 11e mille. Beau volume. 50 cts l'unité, 60 cts franco. \$5.40 la doz.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LE MARIAGE, son origine, sa nature, sa vie intense, ses devoirs, sa préparation. 482 pages. 70 cts l'unité, \$6.75 la doz.

Volumes à 30 centins franco

Christophe Colomb

par C. d'Hallencourt

Général de Souis " "

Garcia Moreno " "

Berryer, par Pierre Lemoyne.

Montalembert (Abbé L. Bouthors)

Le général Chanzy, par Jean Laure.

Jean Chouan et la Chouannerie

par Michel de R...

Amiral Courbet, (Comte de Lionval)

O'Connell, par Emile Valseyre

PETITE BIBLIOTHEQUE DES PUBLICATIONS POPULAIRES

10 brochures. 15c. franco

Petit livre d'or des Travailleurs et des habitants de la campagne.

Ce que l'on trouve au cabaret, etc.

LA VIE DES SAINTS

VIES DES SAINTS dans l'ordre de leur publication. Collection complète en 15 volumes, contenant "chacun" 104 vies.

Reliées. Prix \$12.00

POUR LE PRIE-DIEU

L'Adoration perpétuelle. l'heure sainte ; in-18, 24 pages.

La douzaine 17 cts franco.

VIE abrégée de Nellie, la petite Violette du Saint Sacrement.

45c. la douz, franco.

Comment il faut aimer le Bon Dieu. La douzaine 30 sous franco. Le cent \$2.25.

Ouvrages du P. Berthier, M. S.

30 SOUS Franco (Vols. in 16)

Le Livre de Tous. 470 pages.

L'Homme tel qu'il doit être. 572 pages.

La Mère selon le Cœur de Dieu. 404 pages.

L'Etat religieux, nouvelle édition augmentée. 468 pages.

Heureux les Cœurs purs. 400 pages.

La Clé du Ciel. 430 pages.

Le Culte et l'Imitation de la Sainte Famille. 380 pages.

La Propagande des Bons Livres

Bureaux de la "Vérité"

près Québec